



AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est par les présentes donné qu'un projet de règlement intitulé **Règlement 2022-1473 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1378 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli** a été présenté par le conseiller du district 4, monsieur Jean-Pierre Labonté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli tenue le 17 janvier 2022.

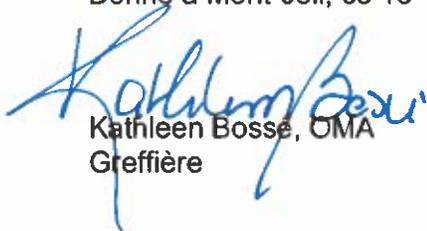
Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.01).

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de conduites qui doivent guider les membres du conseil. Les valeurs et les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, le soutien à la vie démocratique, service l'intérêt général, aide à la transparence, protéger la confiance du public, la promotion du comportement éthique et susciter une culture éthique. Les règles d'éthique et de conduites portent sur la loyauté et l'honneur des élus envers les citoyens, les autres élus et les employés, et le respect de l'intérêt public, les conflits d'intérêt l'utilisation des ressources de la municipalité; l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels, l'utilisation ou communication de renseignements lors d'activité de financement politique, l'après-mandat, les abus de confiance et les malversations et les mécanismes de contrôle advenant le manquement à l'une ou l'autre de ces règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir le 7 février 2022 à la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli à 20h30.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir une copie au greffe de la Ville, situé au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30.

Donné à Mont-Joli, ce 18^{ème} jour de janvier 2022.


Kathleen Bossé, OMA
Greffière